



AIDE À DOMICILE

Des services en plein essor

Assistance informatique, garde d'enfant, livraison des courses, les services à domicile se multiplient en France. Avec des prestations de plus en plus originales et des avantages non négligeables, les Français ne résistent plus au «tout-à-domicile».



Manque de temps chez les actifs, santé en déclin chez les seniors, les Français sont de plus en plus nombreux à recourir aux privilèges de l'aide à domicile. Pour se simplifier la vie, un simple clic ou un coup de téléphone suffit. Le secteur des services à la personne est en pleine expansion, grâce à une offre qui n'en finit pas de s'élargir. En 2008, il a généré un chiffre d'affaires de 15,6 milliards d'euros. Aujourd'hui, deux millions de particuliers emploient des salariés à leur domicile et l'on compte sur le territoire 16 000 organismes agréés de services à la personne.

L'AVANTAGE DU TOUT-À-DOMICILE

Principales raisons à ce développement : le vieillissement de la population, l'investissement professionnel des femmes, les incitations fiscales octroyées par la loi Borloo du 25 juillet 2005 relative au développement des services à la personne. Cette nouvelle loi a facilité

2
MILLIONS
de particuliers
emploient
des salariés à
leur domicile

l'accès aux services des particuliers – avec le Chèque emploi service universel (Cesu) –, mais a aussi professionnalisé ce marché. Depuis 2006, plus de 100 000 emplois ont en effet été créés. De plus, si l'aide à domicile était au départ réservée à une élite, elle s'est beaucoup démocratisée grâce à la fiscalité incitative. Car en recourant aux services à la personne, le particulier bénéficie d'une réduction ou d'un crédit d'impôt sur le revenu de 50 % sur les dépenses effec-

tuées dans le cadre de cette activité. Cette réduction annuelle se limite à 12 000 euros par foyer fiscal, 13 500 euros par foyer avec un enfant à charge, 15 000 euros par foyer avec plusieurs enfants et 20 000 euros pour les personnes dépendantes. Actuellement, vingt et une activités donnent droit à cette réduction (voir encadré), mais

la liste pourrait bientôt s'enrichir de cinq autres activités grâce au nouveau plan de développement des services à la personne lancé en mars dernier par le secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi, Laurent Wauquiez.

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

Envoyez-nous vos astuces, vos coups de cœur, vos coups de sang... sur les prochains thèmes que nous aborderons dans cette page, «Mieux consommer». Dites-nous tout sur conso@directsoir.net.

PROCHAINS THÈMES ABORDÉS :

- Contrôle technique : comment ça marche ?
- Protéger son ordinateur des virus
- De nouvelles méthodes pour apprendre à cuisiner



© M. GALLARD/REA

TÉMOIGNAGES

→ AIMÉE, 78 ANS

«A mon âge, recourir à l'aide à domicile est un réel avantage étant donné que je ne me déplace plus aussi bien qu'avant. J'ai donc une femme de ménage qui vient chaque semaine et un jardinier que je paye en Chèque emploi service. Sans eux, ma maison et mon jardin ne seraient plus entretenus.»

→ ANNE, 42 ANS

«Mon mari et moi travaillons beaucoup et sommes souvent en déplacement. Avant, les rares moments où nous nous retrouvions à la maison étaient consacrés à la paperasse, souvent source de conflits. Depuis six mois, nous avons fait appel à un assistant privé qui vient chez nous s'occuper du courrier et des papiers administratifs. Quand on rentre, il ne reste plus qu'à signer les documents et à profiter de notre temps libre.»

Payer votre employé

→ Mis en place depuis le 1^{er} janvier 2006, il existe deux types de Chèques emploi service universel.

LE CESU PRÉ-FINANÇÉ

Il s'agit d'un titre de paiement sur le modèle du Ticket Restaurant. Il est pré-identifié au nom du bénéficiaire et sa valeur est prédéfinie.

LE CESU BANCAIRE

Ce système permet de rémunérer et déclarer simplement un salarié à domicile, employé directement par le particulier. Il s'utilise comme un chèque bancaire ou postal et permet la déclaration et le paiement des heures travaillées, ainsi que le prélèvement de cotisations sociales.

Renseignements : www.cesu.urssaf.fr



ADMINISTRATION

Un assistant très personnel



© M. GAILLARDIERA

→ La paperasse vous ennue ? Offrez-vous un assistant privé. Inspiré du «private secretary» anglo-saxon, le secrétaire

à domicile gère tout votre quotidien administratif, fiscal et personnel. Créée fin 2006, la société Officeo est l'une des premières en France à offrir aux personnes pressées une aide à domicile afin de les débarrasser des tâches et démarches administratives.

www.officeo.fr

www.assistantprive.com

INTERNET

Adresses à retenir

www.chef-service.com

Prestations de chefs et traiteurs à domicile.

www.gymdom.com

Séances de sport à domicile.

www.aladom.fr

Trouvez facilement des services à la personne selon votre département.

www.kelserv.com

Ce site facilite l'accès aux entreprises et associations prestataires de services près de chez vous.

Avantages fiscaux pour...

→ La famille

- Garde d'enfant à domicile
- Soutien scolaire et cours à domicile
- Courses et préparation de repas à domicile
- Assistance administrative à domicile
- Assistance informatique et Internet à domicile

→ La vie quotidienne

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé
- Gardiennage et surveillance temporaire des résidences principale et secondaire

→ Les seniors et personnes handicapées ou dépendantes

- Aide personnelle à domicile (à l'exception des actes médicaux)
- Garde-malade (à l'exclusion des soins)
- Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement
- Accompagnement en dehors du domicile (promenades, transports, actes de la vie courante)
- Conduite du véhicule personnel, du domicile au travail, sur le lieu de vacances, ou pour les démarches administratives
- Soins et sortie d'animaux domestiques
- Soins d'esthétique à domicile pour les personnes dépendantes